Le Japon et le monde

(XVII-XXe siècles)

HIS4622

Plan de cours

Christopher GOSCHA

Session : Hiver 2025
Horaire : mercredi, de 18H00 à 21H00
Salle de cours : A-2830 | Campus de Montréal
Bureau : A6130
Heures de bureau : lundi, de 9H00 à 12H00
Professeur : Christopher Goscha
Adresse électronique : goscha.christopher@uqam.ca
Moodle : https://www.moodle2.uqam.ca

Présentation du cours :
Dès le début, le parcours historique du Japon n'a jamais cessé d'être marqué par l'interaction des facteurs externes et internes. Et pourtant, jusqu'à une date assez récente, tant au Japon qu'ailleurs, les historiens ont eu tendance à analyser l'histoire de ce pays sous deux angles un peu contradictoires. Pour ceux qui travaillaient sur les périodes avant le 19ème siècle, l'originalité de l'histoire japonaise s'expliquait par le fait que, pendant des siècles, le Japon s'était replié sur lui-même, fermé au monde et ses échanges. Unique. D'autres, travaillant sur le Japon « moderne » du 19ème et 20ème siècle, privilégiaient son mimétisme de l'Occident. La transformation rapide du Japon est dû à sa capacité de « copier-coller » la modernité occidentale.

La réalité, bien sûr, est plus complexe. Grâce à un renouveau historiographique récemment entamé tant au Japon qu'ailleurs, on sait désormais que le Japon n'a jamais vécu en vase clos et que les emprunts venant de l'extérieur ont toujours été adaptés aux besoins locaux. Il est vrai que le Japon, en tant qu'archipel, a pu parfois se fermer plus facilement aux menaces provenant de l'extérieur. Mais n'oublions pas non plus que la mer a pu servir de trait-d'union entre ce pays et ses voisins. Bien avant l'arrivée des Occidentaux, le Japon s'était étroitement lié au monde, ses idées, échanges et modèles. La Chine et la Corée, par exemple, ont pesé profondément sur l'histoire du Japon. Le Bouddhisme japonais trouve ses origines en Inde … Sous les dirigeants de Meiji à partir du milieu du 19ème siècle, le Japon s'est ouvert au monde davantage. Mais tout n'était pas toujours pacifique : l'expansion coloniale japonaise au tournant du 20ème siècle s'est transformée en guerre terrible contre la Chine avant de devenir une guerre mondiale lorsque les Japonais attaquent les Américains à Hawaï. Mais même sous l'occupation américaine et lors de la Guerre froide, le

Japon sut se tourner à nouveau vers l'extérieur pour refaçonner le pays d'une nouvelle façon. On pense tant à la démocratisation du pays depuis 1945 qu'à son essor économique depuis cette date.

Plutôt que d'insister préférentiellement sur les facteurs internes ou externes, ou de chercher la spécificité du Japon, ce cours s'efforcera de comprendre comment le Japon a interagi avec le monde, d'hier à aujourd'hui. Il s'agit certes d'une histoire plus complexe mais, aussi, des plus intéressantes.

Organisation et buts du cours

Ce cours s'organise d'une façon chronologique autour d'un fil conducteur thématique : celui de l'interface entre le Japon et le monde. Nous divisons notre cours en deux grandes parties chronologiques autour desquelles cette approche croisée de l'histoire japonaise s'articulera. Les premières séances du cours remonteront au passé lointain afin de comprendre comment un Japon impérial et centralisé s'est affirmé brièvement à partir du 7ème siècle avant de se transformer en un espace politique éclaté et une société dominée par des guerriers en une sorte de « Moyen-Âge » asiatique. Vient ensuite une réflexion sur le Japon des Tokugawa (1603-1868). Nous verrons comment une centralisation politique s'est affirmée et une modernité unique en Asie s'est développée pendant cette période. La deuxième partie de notre cours se consacrera à l'histoire du Japon depuis 1868, date à laquelle la maison impériale de Meiji prend le pouvoir et fait face à l'expansion occidentale dans l'Asie-Pacifique. Cette maison transforme le Japon en puissance industriel et coloniale. On examinera ensuite le Japon qui part en guerre en Asie dans les années 1930, sa défaite en 1945 et l'occupation américaine jusqu'en 1952. Les dernières séances aborderont la renaissance économique, démocratique et culturelle du Japon dans le cadre de la Guerre froide et, depuis la chute du Mur de Berlin en 1989, un Japon qui fait face à la mondialisation et une région asiatique en pleine mutation.

Ce cours se donne comme objectifs principaux :

- d'initier l'étudiant(e) aux grandes étapes, événements et personnalités dans l'histoire du Japon depuis ses origines jusqu'à nos jours ;
- de permettre à l'étudiant(e) de dégager et d'analyser les grands parcours thématiques et chronologiques de l'histoire du Japon ;
- d'inviter l'étudiant(e) à adopter un regard neuf sur le passé japonais, en mettant l'accent sur l'importance des imbrications entre le Japon et le monde dans l'élaboration du devenir historique de ce pays si fascinant ;
- de permettre à l'étudiant(e) de s'initier au métier de l'historien en utilisant des documents de première main (extraits de discours, iconographie, peintures, etc.) ;
- de fournir les éléments structurants pour un approfondissement ultérieur d'une thématique ou de compléter des cours plus spécifiques portant sur l'Asie par exemple ou en histoire globale et comparée.

Textes du cours :

– Edwin O. Reischauer, *Histoire du Japon et des Japonais*, vol. 1 : *Des origines à 1945* et vol. 2 : *De 1945 à nos jours,* (Paris, Edition du Seuil, 2001). Faciles à lire, ces deux volumes sont désormais en vente à la COOP de l'UQAM. Pour l'obtenir, voir : https://www.coopuqam.com/8-Succursale-temporaire-de-la-rentree-scolaire-succursale.html, ensuite entrez le sigle de notre cours HIS4622 dans la partie : « matériel obligatoire et recommandé ».

– Mes « power points », plans, lexiques, tableaux, chronologies et cartes pour toutes les séances seront disponibles sur moodle.

Formule pédagogique
La base du cours s'effectuera sous forme magistrale, tout en faisant appel à des sources audiovisuelles (power point, affiches et films) et des textes de première main, qui seront souvent discutés et commentés en classe en relation avec le sujet d'un cours magistral. Nous aurons également un conférencier qui interviendra dans le cadre de notre cours.

Bibliothèques
En tant qu'étudiant(e)s, vous avez accès à distance aux ressources et aux bases de données électroniques de la bibliothèque. Pour trouver des articles scientifiques, par exemple, vous avez accès aux moteurs de recherche comme JSTOR, Persée, Cairn et bien d'autres.

Voir : bibliotheques.uqam.ca/soutien-logiciel-gestion-bibliographique

En cas de problèmes d'accès aux ressources numériques (par exemple, votre connexion à distance à la bibliothèque ne fonctionne pas), veuillez consulter : https://bibliotheques.uqam.ca/aide/soutien-technique-probleme-acces/

Evaluation :
La répartition de la note de la session se fera de la manière suivante :

1. Examen de mi-session (30% de la note finale)
2. Commentaire de texte (35% de la note finale)
3. Examen final (35% de la note finale)

1) Un examen de mi-session (30% de votre note finale)

L'examen de mi-session aura lieu dans notre salle de cours **le 19 février** à 18H00. Cet examen demandera à l'étudiant.e de répondre à deux questions de dissertation en faisant un argument structuré et analytique.

Chaque question vaudra 50% de la note finale de l'examen (50 x 2 = 100%). Les questions de développement seront spécifiques mais analytiques, basées sur le cours magistral et les lectures obligatoires (exemple : *Dans quelle mesure* peut-on dire que la période de Meiji a révolutionné l'économie japonaise ?). Pour chaque réponse, il faut une introduction dans laquelle vous annoncez votre réponse à la question, votre argument, et expliquer comment vous comptez organiser votre texte pour en faire la démonstration (comment allez-vous diviser votre sujet). Donnez des exemples précis pour appuyer votre argumentaire. Il faudrait aussi une conclusion qui sert moins d'un résumé de ce que vous venez de dire dans votre travail que d'une ouverture ou d'une affirmation de l'intérêt de votre argument. L'examen de mi-session vaudra 30% de votre note finale.

Chaque question de développement exigera environ une heure pour sa préparation et pour sa rédaction. Je ne peux pas vous dire combien de pages d'un cahier il faudrait remplir : c'est la qualité de votre réponse qui compte plus que le nombre de pages.

2) **Commentaire de texte**

Un commentaire de texte demande à l'étudiant(e) de soulever la signification historique d'un texte de première main en faisant appel à ses connaissances historiques et ses talents analytiques. C'est l'occasion pour l'étudiant de se mettre au métier de l'historien. Le commentaire de texte doit être présenté en 5 étapes : 1) Introduction (10%, divisé en deux sous parties) : 1a) Identifier la nature et l'origine du document (mémoires, communiqué, source de première ou de seconde main), ainsi que l'auteur et la date du document (5%) et 1b) dégager et annoncer en une phrase votre hypothèse quant à la signification historique du texte selon vous (le fil conducteur implicite dans le texte que vous allez rendre explicite dans votre commentaire). Selon vous, quelle est l'idée centrale du document autour de laquelle votre analyse va porter (5%) ? 2) Explication du texte (20%) : il faut expliquer *le contexte historique* du document en faisant appel à vos propres connaissances et recherches. Il faut expliquer les mots, termes, phrases ou allusions qui ne sont pas connus pour le lecteur non avisé. 3) L'analyse du texte (50%). L'analyse du texte est le principal intérêt de l'exercice et le plus passionnant à faire pour nous ! Il faut mettre en évidence l'intérêt historique du texte – la signification historique du texte par rapport à votre hypothèse annoncée en introduction. Analysez ce qui dit l'auteur(s), en le confrontant avec ce que vous connaissez grâce à vos recherches. Soulignez les contradictions, les silences, voire les mensonges. Quel est l'enjeu du texte pour l'auteur, les auteurs ? A qui s'adresse-t-il/elle véritablement l'auteur ? Dans quel but ? Quel est le message essentiel du texte qui dépasse le seul cadre événementiel ? Il

faudrait citer des extraits du texte pour illustrer votre propos analytique. 4) La conclusion du texte (10%). Il faut expliquer la portée du document (l'impact du texte et ses conséquences) et, s'il existe un doute, la sincérité ou fiabilité de l'auteur. 5) La bibliographie (10%). Pour la bibliographie, je vous demanderais de bien vouloir utiliser ***quatre références scientifiques*** : des monographies et articles rédigés par des spécialistes de la question. *Sur les quatre références, je vous demanderais d'utiliser au moins un livre d'histoire signé d'un spécialiste de la question.* Pour ce faire, vous pouvez effectuer vos recherches en ligne à partir de JSTOR, CAIRN, Persée entre autres. Wikipédia est souvent très bien mais ne compte pas dans le cadre de ce travail.

L'étudiant.e choisira un texte parmi plusieurs (abordant divers temps et périodes) qui se trouvent sur moodle.

L'étudiant présentera ce travail à l'écrit – de 7 à 10 pages dactylographiées (tapé à l'ordinateur). Les 7 à 10 pages n'incluent pas la bibliographie ni la page de titre. Quant à la mise en forme à suivre, il faut utiliser Times New Roman, police 12. Vous pouvez utiliser l'interligne 1,5 ou 2,0. Marges : 2,5cm gauche, droite, haut, bas. Vous ne pouvez en aucun cas utiliser l'interligne simple (sans espacement).

Respectez le nombre de pages et les consignes (marges, interligne), je vous prie. Vous serez pénalisé si vous dépassez les 10 pages (5 points par page) ou si vous trichez en « ajustant » les marges ou l'interligne (amende de 10 points sur la note finale). *C'est une question d'égalité et d'honnêteté par rapport à vos camarades de classe, ni plus ni moins.*

Vous me rendrez votre travail au début de notre cours **le 2 avril**. Ce travail vaudra 35% de votre note finale.

Il s'agit d'un travail individuel. Il vous est interdit d'effectuer ce travail en équipe ou avec un camarade de classe.

Quant à la mise en forme à suivre (marges, interligne, etc.), suivez méticuleusement les indications dans le guide des étudiants du premier cycle du département d'histoire (p. 11) : https://histoire.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/21/guide_1ercycle_version_finale_2021_03_16.pdf Vous pouvez utiliser l'interligne 1,5 si vous voulez. Vous ne pouvez en aucun cas utiliser l'interligne simple (sans espacement). Ni réduire les marges.

Politique du retard pour ce travail :

3 points par jour ouvrable. Ne soyez pas en retard, s'il vous plaît. *C'est une question d'égalité et d'honnêteté par rapport à vos camarades de classe. Pour ceux qui sont en retard, il faut déposer vos travaux sur moodle. Aucun travail ne sera accepté par voie courrielle et aucun travail ne sera accepté s'il est glissé sous ma porte. Il m'est difficile d'accorder des exceptions aux étudiants sauf en cas d'urgence. Sinon, cela devient très difficile à gérer.*

3) Un examen de fin session (35% de votre note finale)

Un examen final aura lieu **le 16 avril.** La première partie consistera en un questionnaire au choix multiple (QCM). Le QCM consistera en 5 questions à choix multiple (4 points chacune) de nature générale portant sur les articles abordés dans le cadre de notre cours depuis la (20%). Il n'y aura pas de questions pièges et je vous donnerai la liste des cinq articles à préparer une semaine à l'avance. Il s'agit de saisir l'argument de l'auteur(e) pour trouver la bonne réponse. La deuxième partie (80%) de l'examen demandera à l'étudiant(e) de répondre à deux questions de dissertation sur trois sujets en faisant un argument structuré et analytique (exemple : *Dans quelle mesure* peut-on dire que la période de Meiji a révolutionné l'économie japonaise ?) Vous répondrez à 2 questions sur 3 au choix. Ces questions porteront sur les thèmes traités lors de la session *ultérieure* à la semaine de relâche. Pour chaque réponse, il faut une introduction dans laquelle vous annoncez votre réponse à la question, votre argument, et expliquer comment vous comptez organiser votre texte pour en faire la démonstration. Encore une fois, donnez des exemples précis pour illustrer votre propos. Il faudrait une conclusion qui sert moins d'un résumé de ce que venez de dire dans votre dissertation qu'une d'une ouverture ou d'une affirmation de l'intérêt de votre argument. Chaque question vaudra 40 points (80 points pour les deux questions plus 20 points pour le QCM = 100%). L'examen final vaudra 35% de votre note finale.

Chaque question exigera environ une heure pour sa préparation et pour sa rédaction.

<u>Calendrier des séances et lectures :</u>

1) le 8 janvier 2025 : Présentation du cours. Mini cours magistral : Le Japon et le monde asiatique

Lectures obligatoires :

– Reischaeur, *Histoire du Japon*, vol. 1, pp. 17-30.

2) **le 15 janvier : « Un empire est né : le Japon impérial jusqu'au 12ème siècle »**

- Reischaeur, *Histoire du Japon*, vol. 1, pp. 31-79.
- Amino Yoshihiko, « Les Japonais et la mer », *Annales : Histoire, Sciences sociales*, no. 2, (mars-avril 1995), pp. 235-258 @ https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1995_num_50_2_279364

3) le 22 janvier : « Le Japon écartelé et le « tournant du Moyen-Âge »

- Pierre-François Souyri, « Le tournant du Moyen-Âge », dans Pierre-François Souyri, *Nouvelle histoire du Japon*, (Paris, Perrin, 2010), pp. 222-255.
- Pierre-François Souyri, « Le temps des samouraïs », *L'Histoire,* no. 333, (juillet-août 2008) https://www.lhistoire.fr/le-temps-des-samouraïs

4) Le 29 janvier : « Vers les temps modernes ? Le Japon des Tokugawa »

Lectures obligatoires :
- Reischaeur, *Histoire du Japon*, vol. 1, pp. 80-132.
- Marius Jansen, *The Making of Modern Japan*, (Cambridge, USA, Harvard University Press, 2000), culture de masse/Tokugawa, pp 159-186.

5) le 5 février : « Le Japon de Meiji : la naissance d'un État-nation »

Lectures obligatoires :
- Reischaeur, *Histoire du Japon*, vol. 1, pp. 133-168, 182-190.
- Pierre-François Souyri, « Modernisation à la japonaise », *L'Histoire*, no. 451, (septembre 2018), https://www.lhistoire.fr/modernisation-à-la-japonaise
- Yoshimi Shun'ya, « Les rituels politiques du Japon moderne. Tournées impériales et stratégies du regard dans le Japon de Meiji », *Annales, Histoire, sciences sociales*, no. 2, (mars-avril 1995), pp. 341-372 @ https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1995_num_50_2_279369

Pour aller plus loin :
- Pierre-François Souyri, 'Introduction' au *Moderne sans être occidental,* (Paris, Editions Gallimard, 2016), pp. 9-30.

6) le 12 février : « Le mythe du samouraï ? » : visionnement du film « The Twilight Samurai » (*Tasogare Seibi*) de Yoji Yamada (2003) (2 heures)

Lecture obligatoire :
- G. Cameron Hurst III, « Death, Honor, and Loyalty: the Bushido Ideal », *Philosophy East and West,* vol. 40, no. 4, (octobre 1990), pp. 511-527 @

https://www.jstor.org/stable/pdf/1399355.pdf?refreqid=excelsior%3A4a9ccc5bff3a2c973a386c06a5087125

- Pierre-François Souyri : « Les samouraïs ont décliné avec l'essor de la bourgeoisie », *Philosophie, Littérature & Cinéma,* (le 19 mars 2018), entretien de Mathieu Giroux @ https://philitt.fr/2018/03/19/pierre-francois-souyri-les-samourais-ont-decline-avec-lessor-de-la-bourgeoisie/

7) le 19 février : examen de mi-session

8) le 26 février : Le Japon de Meiji : la naissance d'un État-empire

Lectures obligatoires :

- Reischaeur, *Histoire du Japon*, vol. 1, pp. 169-175.
- Alain Delissen, « Ense et Abaco : la formation de l'empire colonial japonais, 1895-1910 », *Historiens et géographes*, vol. 84, no. 344, (1994), pp. 201-213 @ https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02965190/document
- Michael Kim, « Regards sur la collaboration en Corée », *Vingtième siècle,* no. 94, (avril-juin 2004), pp. 35-43 @ https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2007-2-page-35.htm

9) le 5 mars : semaine de relâche

10) le 12 mars : « Le Japon de l'entre-deux-guerres : d'un bord à l'autre ?

Lectures obligatoires :

- Reischaeur, *Histoire du Japon*, vol. 1, pp. 190-208.
- Franck Michelin, « Le Japon et le Pacifique : histoire d'une relation complexe », dans Jean-François Sabouret, éd., *L'Océanie convoitée,* (Paris, CNRS Éditions, 2017) @ https://70dbd073-3a3c-4d0a-962f-dd0b47455ffd.filesusr.com/ugd/c876c1_4220835e72da44668b5fb7077925de23.pdf

11) le 19 mars : « Le Japon de la Seconde guerre mondiale : une guerre sans merci … »

Lectures obligatoires :

- Reischaeur, *Histoire du Japon*, vol. 1, pp. 209-251.
- Franck Michelin, « La Sphère de coprospérité de la Grande Asie orientale : réflexion sur un régionalisme asiatique », *Relations internationales*, 2016/4 (n° 168), p. 9-28 @ https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2016-4-page-9.htm

EVALUATION DU PROFESSEUR EN LIGNE EN COURS :
Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca) ou encore via le portail étudiant d'UQAM Mobile à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'une tablette.

12) le 26 mars : Conférence de M. Greg Robinson (UQAM) sur l'internement des Canadiens d'origine japonaise lors de la Seconde guerre mondiale

Lecture obligatoire :
Greg Robinson « L'internement des Canadiens d'origine japonaise », *The Canadian Encyclopedia*, (février 2017) @ https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/internment-of-japanese-canadians

13) **le 2 avril : « De l'occupation à la Guerre froide : le Japon s'ouvre au monde sous l'égide américaine ? »**

Remise de vos commentaires de texte

Lectures obligatoires :
- Reischaeur, *Histoire du Japon*, vol. 2, pp. 9-98, 113-137.
- Compte-rendu de lecture de Mark Selden du livre de John Dower, « Embracing Defeat. Japan in the Wake of World War II", *H-ASIA*, (octobre 1999) @ https://networks.h-net.org/node/22055/reviews/22104/selden-dower-embracing-defeat-japan-wake-world-war-ii

14) le 9 avril : Le Japon et le monde au tournant du 21ème siècle

Lectures obligatoires :
- Reischaeur, *Histoire du Japon*, vol. 2, pp. 139-185.
- Jean-Marie Bouissou, « Le manga, enfant de la Bombe ? », *L'Histoire,* no. 333, (juillet-août 2008), https://www.lhistoire.fr/le-manga-enfant-de-la-bombe
- Christian Kessler, « Le manga à la conquête du monde », *L'Histoire,* no. 315, (décembre 2006) https://www.lhistoire.fr/le-manga-à-la-conquête-du-monde

15) le 16 avril : examen de fin session

REGLEMENTS A BIEN VOULOIR NOTER :

Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

Document et Informations additionnelles

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :

Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

Règlements pédagogiques du département d'histoire

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	

68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. Cyber harcèlement (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.**
- **Sexisme : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.**
- **Hétérosexisme : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.**

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique : Pour** que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme

de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques

- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES *(pour les étudiant.e.s en enseignement)*

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	

- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;	Maîtrise	
- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.	Maîtrise	



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.